



Communiqué du 31 octobre 2020 : le CALIF rejoint le CNM

Fondé en 2002 par une dizaine de labels et de distributeurs indépendants au moment où la première crise du disque s'abattait avec force sur le marché français de la musique, le CALIF, **Club Action des Labels et des Disquaires Indépendants Français**, a ancré sa démarche sur deux axes essentiels : **le maintien et le développement d'un réseau de disquaires indépendants** et la **préservation de la diversité musicale**. Avec l'aide du ministère de la Culture, le CALIF a travaillé à **la reconstruction d'un réseau de magasins** dont le nombre était passé de 3.000 dans les années soixante-dix à moins d'une centaine trente ans plus tard.

En dix-huit ans d'existence, à travers ses programmes d'aides au loyer et d'aides exceptionnelles, **le CALIF a soutenu près de 150 disquaires indépendants et a contribué à l'ouverture de 92 nouveaux magasins**. Tous participent au renouveau du **commerce culturel de proximité** qui s'affirme comme l'une des grandes tendances de l'économie d'aujourd'hui.

Depuis 2011, le CALIF a également été l'opérateur pour la France – sans oublier la Belgique, le Luxembourg et la Suisse – du **Record Store Day**, rebaptisé chez nous **Disquaire Day**, une manifestation internationale créée aux États-Unis pour remettre les magasins de disques indépendants sous les feux de l'actualité.

Au fil de ses **dix éditions** la journée est montée en puissance, jusqu'à devenir comparable en terme de chiffre d'affaires pour les magasins concernés à une bonne semaine de ventes de Noël voire davantage... Aujourd'hui, plus de 250 disquaires indépendants accueillent cet événement ; succès économique doublé d'un succès médiatique, il profite à **l'ensemble de la filière musicale**.

Hier vendredi 30 octobre, une assemblée générale exceptionnelle du **CALIF** a prononcé **la dissolution de l'association**, qui intégrera le Centre national de la musique (CNM) à compter du 1^{er} novembre, au même titre que le Bureau Export, le Fonds pour la Création Musicale (FCM) et le Centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles (IRMA). **L'arrivée du CALIF au sein du CNM marque la reconnaissance du travail accompli depuis 2002**. C'est également **un signal fort pour les disquaires indépendants** dont le rôle sera préservé dans ce grand établissement public puisque les **aides mises en place par le CALIF y seront pérennisées et renforcées**, sans parler de nouveaux dispositifs qui devront être mis sur pied, notamment pour répondre au contexte actuel.

À l'aube de cette nouvelle étape, le conseil d'administration et les salariés du CALIF - qui rejoignent le CNM - saluent chaleureusement tous leurs **partenaires institutionnels, partenaires médias, partenaires privés, labels et distributeurs**, et particulièrement **tous les disquaires indépendants** avec qui ils ont eu le grand plaisir d'échanger et de travailler au fil de ces années.

Luc Genetay (L'Autre Distribution), président,
avec les membres du conseil d'administration :
Gilbert Castro (Rue Stendhal), cofondateur du CALIF
Philippe Couderc (Félin, Vicious Circle)
Maggie Doherty (Music Development Company)
Nicolas Fortemps (PIAS France)
Stéphane Grégoire (Ici, d'ailleurs...)
David Morel (Jarring Effects)
Nadine Verna (PAM)

et l'équipe du CALIF :
Pascal Bussy, directeur
Esther Joulou, administratrice
Pierre Kaftal, chargé de communication

Les adresses pascal.bussy@calif.fr, esther.joulou@calif.fr, pierre.kaftal@calif.fr
et presse.calif.fr restent actives jusqu'au 31 décembre 2020.